



(72) BRETON, LIONEL, FR

(72) DE LACHARRIERE, OLIVIER, FR

(72) NONOTTE, ISABELLE, FR

(71) L'OREAL, FR

(51) Int.Cl.⁷ A61K 7/48, A61K 31/55, A61K 31/195

(30) 1997/09/01 (97/10853) FR

(54) **UTILISATION D'UNE SUBSTANCE AGONISTE D'UN
RECEPTEUR ASSOCIE A UN CANAL CHLORE OU
POTASSIQUE DANS LE TRAITEMENT DES PEAUX
SENSIBLES**

(54) **USE OF A SUBSTANCE AGONIST OF A RECEPTOR
ASSOCIATED WITH A CHLORINE OR POTASSIUM CANAL
FOR TREATING SENSITIVE SKINS**

(57) La présente invention se rapporte à l'utilisation d'une ou plusieurs substances agonistes d'un ou plusieurs récepteurs associés à un canal chlore ou à un canal potassium dans une composition cosmétique et/ou dermatologique, pour traiter les peaux sensibles et plus spécialement pour supprimer les démangeaisons, les prurits, les tiraillements, les picotements et/ou les érythèmes. La substance agoniste est en particulier la taurine, l'acide gamma-amino-butyrique (GABA), l'isoguvacine, l'acide isonipécotique, la 4,5,6,7-tétrahydroisoxazolo-(5,4-c)pyridin-3(2H)-one, les benzodiazépines, les stéroïdes, le cromakalim, le pinacidil, le nicorandil et le minoxidil.

(57) The invention concerns the use of one or several substances agonists of one or several receptors associated with a chlorine canal or a potassium canal in a cosmetic and/or dermatological composition, for treating sensitive skins and more particularly for eliminating itching, pruritus, stabbing pains, tingling and/or erythema. The agonist substance is in particular taurine, gamma-aminobutyric (GABA), isoguvacin, isonipectic acid, 4,5,6,7-tetrahydroisoxazolo-(5,4-c)pyridin-3(2H)-one, benzodiazepines, steroids, cromakalim, pinacidil, nicorandil and minoxidil.

PCTORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
Bureau international

DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

<p>(51) Classification internationale des brevets ⁶ : A61K 7/48, 31/195, 31/55</p>	<p>A1</p>	<p>(11) Numéro de publication internationale: WO 99/1238 (43) Date de publication internationale: 11 mars 1999 (11.03.99)</p>
<p>(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR98/01861 (22) Date de dépôt international: 27 août 1998 (27.08.98) (30) Données relatives à la priorité: 97/10853 1er septembre 1997 (01.09.97) FR (71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): L'OREAL [FR/FR]; 14, rue Royale, F-75008 Paris (FR). (72) Inventeurs; et (75) Inventeurs/Déposants (US seulement): BRETON, Lionel [FR/FR]; 14, rue de Satory, F-78000 Versailles (FR). DE LACHARRIERE, Olivier [FR/FR]; 6, rue Edmond Roger, F-75015 Paris (FR). NONOTTE, Isabelle [FR/FR]; 12, Villa Compoint, F-75017 Paris (FR). (74) Mandataire: TEZIER HERMAN, Béatrice; L'Oréal - D.P.I., 90, rue du Général Roguet, F-92583 Clichy Cedex (FR).</p>	<p>(81) Etats désignés: CA, JP, US, brevet européen (AT, BE, CH, CY, DE, DK, ES, FI, FR, GB, GR, IE, IT, LU, MC, NL, PT, SE). Publiée <i>Avec rapport de recherche internationale. Avant l'expiration du délai prévu pour la modification des revendications, sera republiée si des modifications sont reçues.</i></p>	
<p>(54) Title: USE OF A SUBSTANCE AGONIST OF A RECEPTOR ASSOCIATED WITH A CHLORINE OR POTASSIUM CANAL FOR TREATING SENSITIVE SKINS</p>		
<p>(54) Titre: UTILISATION D'UNE SUBSTANCE AGONISTE D'UN RECEPTEUR ASSOCIE A UN CANAL CHLORE OU POTASSIQUÉ DANS LE TRAITEMENT DES PEAUX SENSIBLES</p>		
<p>(57) Abstract The invention concerns the use of one or several substances agonists of one or several receptors associated with a chlorine canal or a potassium canal in a cosmetic and/or dermatological composition, for treating sensitive skins and more particularly for eliminating itching, pruritus, stabbing pains, tingling and/or erythema. The agonist substance is in particular taurine, gamma-aminobutyric (GABA), isoguvacin, isonipecotic acid, 4,5,6,7-tetrahydroisoxazolo-(5,4-c)pyridin-3(2H)-one, benzodiazepines, steroids, cromakalim, pinacidil, nicorandil and minoxidil.</p>		
<p>(57) Abrégé La présente invention se rapporte à l'utilisation d'une ou plusieurs substances agonistes d'un ou plusieurs récepteurs associés à un canal chlore ou à un canal potassium dans une composition cosmétique et/ou dermatologique, pour traiter les peaux sensibles et plus spécialement pour supprimer les démangeaisons, les prurits, les tiraillements, les picotements et/ou les érythèmes. La substance agoniste est en particulier la taurine, l'acide gamma-amino-butérique (GABA), l'isoguvacine, l'acide isonipécotique, la 4,5,6,7-tétrahydroisoxazolo-(5,4-c)pyridin-3(2H)-one, les benzodiazépines, les stéroïdes, le cromakalim, le pinacidil, le nicorandil et le minoxidil.</p>		

**Utilisation d'une substance agoniste d'un récepteur associé à un canal
chlore ou potassique dans le traitement des peaux sensibles**

La présente invention se rapporte à l'utilisation d'une substance agoniste d'un récepteur associé à un canal chlore ou à un canal potassium, à l'exception des
5 acides aminés et de leurs dérivés, dans une composition cosmétique et/ou dermatologique, en vue de traiter les peaux sensibles, y compris le cuir chevelu, et les muqueuses, d'êtres humains. Elle se rapporte aussi à un procédé de traitement des peaux sensibles.

10 Il est connu que certaines peaux sont plus sensibles que d'autres. Les symptômes des peaux sensibles étaient jusqu'à présent mal caractérisés et le problème de ces peaux était, de ce fait, mal défini ; personne ne connaissait exactement le processus mis en cause dans la sensibilité de la peau. Certains
15 pensaient qu'une peau sensible était une peau qui réagissait aux produits cosmétiques, d'autres qu'il s'agissait d'une peau qui réagissait à plusieurs facteurs extérieurs, pas forcément liés aux produits cosmétiques.

Certains tests ont été mis au point pour tenter de cerner les peaux sensibles, par exemple des tests à l'acide lactique et au DMSO (diméthylsulfoxyde) qui sont connus pour être des substances irritantes : voir par exemple l'article de K.
20 Lammintausta et al., *Dermatoses*, 1988, 36, pages 45-49, et l'article de T. Agner et J. Serup, *Clinical and Experimental Dermatology*, 1989, 14, pages 214-217. Malheureusement, ces tests ne permettent pas de caractériser correctement les peaux sensibles.

Par ailleurs, on assimilait les peaux sensibles à des peaux allergiques.
25 Du fait que l'on connaissait mal les caractéristiques des peaux sensibles, il était jusqu'à présent très difficile de les traiter, et on les traitait indirectement, par exemple en limitant dans les compositions cosmétiques l'emploi de produits à caractère irritant tels que les tensioactifs, les conservateurs ou les parfums.

30 La demanderesse a réalisé de nombreux tests cliniques et a su déterminer les symptômes liés aux peaux sensibles. Ces symptômes sont en particulier des signes subjectifs, qui sont essentiellement des sensations dysesthésiques. On entend par sensations dysesthésiques des sensations plus ou moins
35 douloureuses ressenties dans une zone cutanée comme les picotements, fourmillements, démangeaisons ou prurits, brûlures, échauffements, inconforts, tiraillements, etc. La demanderesse a pu notamment montrer qu'une peau sensible n'était pas une peau allergique (Voir à cet effet le brevet FR-A-2 719 474).

Le document WO 91/18608 décrit l'utilisation de triazolobenzodiazépines comme antagonistes PAF (Platelet Activating Factor) pour traiter le prurit. La demanderesse a ainsi trouvé que les peaux sensibles pouvaient être scindées en deux grandes formes cliniques, les peaux irritables et/ou réactives, et les

5 peaux intolérantes.

Une peau irritabile et/ou réactive est une peau qui réagit par un prurit, c'est-à-dire par des démangeaisons, ou par des picotements, à différents facteurs tels que l'environnement, les émotions, les aliments, le vent, les frottements, le rasoir, le savon, les tensioactifs, l'eau dure à forte concentration de calcaire, les variations

10 de température ou la laine. En général, ces signes sont associés à une peau sèche avec ou sans dartres, ou à une peau qui présente un érythème.

Une peau intolérante est une peau qui réagit par des sensations d'échauffement, de tiraillements, de fourmillements et/ou de rougeurs, à différents facteurs tels que l'environnement, les émotions, les aliments. En général, ces signes sont

15 associés à une peau hyperséborrhéique ou acnéique avec ou sans dartres, et à un érythème.

Les cuirs chevelus "sensibles" ont une sémiologie clinique plus univoque : les sensations de prurit et/ou de picotements et/ou d'échauffements sont

20 essentiellement déclenchés par des facteurs locaux tels que frottements, savon, tensioactifs, eau dure à forte concentration de calcaire, shampooings ou lotions. Ces sensations sont aussi parfois déclenchées par des facteurs tels que l'environnement, les émotions et/ou les aliments. Un érythème et une hyperséborrhée du cuir chevelu ainsi qu'un état pelliculaire sont fréquemment

25 associés aux signes précédents.

Par ailleurs, dans certaines régions anatomiques comme les grands plis (régions inguinales, génitale, axillaires, poplitées, anale, sous-mammaires, plis du coude) et les pieds, la peau sensible se traduit par des sensations prurigineuses et/ou

30 des sensations dysesthésiques (échauffement, picotements) liées en particulier à la sueur, aux frottements, à la laine, aux tensioactifs, à l'eau dure à forte concentration en calcaire et/ou aux variations de température.

Pour déterminer si une peau est sensible ou non, la demanderesse a également

35 mis au point des tests notamment à la capsaïcine et à la triéthanolamine.

La demanderesse a maintenant découvert que les peaux sensibles était liée à une modification de l'excitabilité nerveuse cutanée. Par conséquent, l'utilisation

d'agonistes des récepteurs associés aux canaux chlore et/ou potassique présents dans le tissu cutané peut permettre d'obtenir un effet préventif et/ou curatif des peaux sensibles.

- 5 En effet, les membranes cellulaires de chaque fibre nerveuse comportent de nombreux canaux ioniques, et notamment des canaux chlore ou potassique. Le rôle de ces différents canaux est de permettre aux ions chlorures et potassium, un passage de part et d'autre de la membrane cellulaire nerveuse, ces échanges ioniques (entrées de chlorures chargés négativement et sorties de potassium
- 10 chargé positivement) conduisent à des modifications électriques qui rendent les fibres nerveuses sensibles moins excitables (ce phénomène est appelé hyperpolarisation membranaire). Les récepteurs neuronaux associés aux canaux chlore ou potassique sont notamment pour les canaux chlore des récepteurs pour la glycine (les récepteurs glycine-strychnine sensibles) et des récepteurs pour le
- 15 GABA (les récepteurs GABA_A).

Par ailleurs, on sait que dans le système nerveux central, il est possible de diminuer l'excitabilité cellulaire par divers agents pharmacologiques agissant sur les récepteurs glycine-strychnine sensibles ou sur les récepteurs GABA_A

20 associés au canaux chlore du système nerveux central (voir W. Sieghart, Trends in Pharmacological Science, décembre 1992, vol. 131, pages 446 à 450). D'autre part, il est également possible de diminuer l'excitabilité cellulaire par différents agents pharmacologiques agissant sur les canaux potassiques (voir S.D. Longman, Medicinal Research Reviews, 1992, vol. 12, page 73).

25 La demanderesse a trouvé que le tissu cutané comportait des récepteurs associés aux canaux chlore ou potassique, ce qui, jusqu'à présent, n'avait pas été envisagé et qu'il existait un lien entre les canaux chlore ou potassique des fibres nerveuses sensibles du système nerveux périphérique cutané et les peaux

30 sensibles. Elle a donc trouvé que l'on pouvait agir sur ces canaux pour traiter les peaux sensibles.

Personne n'avait, jusqu'à ce jour, établi un lien entre les canaux chlore ou potassique des fibres nerveuses sensibles du système nerveux périphérique cutané et les peaux sensibles, et n'avait trouvé que l'on pouvait traiter les peaux

35 sensibles en agissant sur les canaux chlore ou potassique par activation des récepteurs se trouvant dans ou au voisinage de ces canaux. Les substances qui peuvent activer les récepteurs des canaux chlore ou potassique, et donc entraîner

~~entraînent~~ l'entrée d'ions chlorure ou potassium dans les cellules, sont appelées substances agonistes.

5 Aussi, la présente invention se rapporte à l'utilisation d'au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique, présent dans le tissu cutané, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines, dans et/ou pour la fabrication d'une composition cosmétique ou dermatologique topique pour traiter les peaux sensibles.

10

L'invention a également pour objet l'utilisation d'au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique, présent dans le tissu cutané, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines, dans et/ou pour la fabrication d'une composition cosmétique ou dermatologique topique pour traiter, voire supprimer, les démangeaisons, les prurits, les fourmillements, les échauffements, les tiraillements, les picotements et/ou les érythèmes.

15

L'invention se rapporte encore à l'utilisation d'au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique d'au moins une afférence nerveuse cutanée, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines, dans et/ou pour la fabrication d'une composition cosmétique ou dermatologique topique pour traiter les peaux sensibles.

20

L'invention se rapporte encore à l'utilisation d'au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique d'au moins une afférence nerveuse cutanée, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines, dans et/ou pour la fabrication d'une composition cosmétique et/ou dermatologique topique pour traiter, voire supprimer, les démangeaisons, les prurits, les fourmillements, les échauffements, les tiraillements, les picotements et/ou les érythèmes.

25

L'invention a aussi pour objet un procédé de traitement cosmétique des peaux sensibles, consistant à appliquer topiquement sur la peau d'un sujet à peau sensible, une composition topique cosmétique, contenant au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique présent dans le tissu cutané, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines.

30

35

Il existe plusieurs récepteurs associés au canal chlore ou potassique. Il s'agit notamment des récepteurs glycine-strychnine sensibles et des récepteurs GABA_A, ces derniers comportant eux-mêmes plusieurs sous-unités constituées par le site GABA, le site benzodiazépine et un site de type stéroïde. Toutes les substances agissant comme agonistes de ces récepteurs ou sites peuvent être utilisées pour traiter les peaux sensibles conformément à l'invention.

Pour qu'une substance soit reconnue comme un agoniste des récepteurs des canaux chlore ou potassique, elle doit répondre à l'une au moins des caractéristiques suivantes :

- montrer un effet myorelaxant dans un test fonctionnel sur organe isolé ;
et/ou
- montrer une activité de type ouvreur de canaux chlore ou potassique par mesure électrophysiologique, éventuellement par le biais d'une fixation à au moins un des différents récepteurs associés au canal chlore ou potassique.

Comme substances agonistes utilisables dans l'invention pour activer les récepteurs à la glycine-strychnine sensibles associés au canaux chlore, on peut citer la taurine.

Comme substances agonistes utilisables dans l'invention pour activer les récepteurs au GABA_A associés aux canaux chlore, on peut citer l'acide gamma-aminobutyrique (GABA) ; l'isoguvacine ; l'acide isonipécotique ; la 4,5,6,7-tétrahydroisoxazolo-(5,4-c)pyridin-3(2H)-one (THIP) ; les benzodiazépines telles que le nitrazépam (1,3-dihydro-7-nitro-5-phényl-2H-1,4-benzodiazépin-2-one), le diazépam (7-chloro-1,3-dihydro-1-méthyl-5-phényl-2H-1,4-benzodiazépin-2-one), le flunitrazépam (5-(2-fluoro-phényl)-1,3-dihydro-1-méthyl-7-nitro-2H-1,4-benzodiazépin-2-one) et l'oxazépam (7-chloro-1,3-dihydro-3-hydroxy-5-phényl-2H-1,4-benzodiazépin-2-one) ; certains stéroïdes tels que l'alfaxalone (3-hydroxy-prégnane-11,20-dione).

Comme substance agoniste des récepteurs associés aux canaux potassiques, utilisables dans l'invention, on peut citer le Minoxidil, le pinacidil, le nicorandil, le cromokakim.

Dans les compositions selon l'invention, l'agoniste d'un récepteur associé au

canal chlore ou potassique est utilisé de préférence en une quantité allant de 0,00001 à 20 % en poids par rapport au poids total de la composition, et en particulier en une quantité allant de 0,001 à 10 % en poids par rapport au poids total de la composition.

5

Les compositions selon l'invention peuvent se présenter sous toutes les formes galéniques normalement utilisées pour une application topique.

10 Les quantités des différents constituants des compositions selon l'invention sont celles classiquement utilisées dans les domaines considérés et sont appropriées à leur forme galénique.

15 Les compositions à application topique de l'invention comprennent un milieu compatible avec la peau, y compris le cuir chevelu, les muqueuses comme les lèvres. Ces compositions peuvent se présenter notamment sous forme de solutions aqueuses, alcooliques ou hydroalcooliques, de gels, d'émulsions eau-dans-huile ou huile-dans-eau ayant l'aspect d'une crème ou d'un gel, de micro-émulsions, d'aérosols, ou encore sous forme de dispersions vésiculaires contenant des lipides ioniques et/ou non ioniques. Ces formes galéniques sont
20 préparées selon les méthodes usuelles des domaines considérés.

Ces compositions à application topique peuvent constituer notamment une composition de protection, de traitement ou de soin cosmétique ou dermatologique pour le visage, le cou, les mains ou le corps, (par exemple une
25 crème de jour, crème de nuit, crème ou huile solaire, un lait corporel), une composition de maquillage (par exemple un fond de teint) ou une composition de bronzage artificiel.

30 Quand la composition de l'invention est une émulsion, la proportion de corps gras qu'elle contient peut aller de 5 % à 80 % en poids, et de préférence de 5 % à 50 % en poids par rapport au poids total de la composition. Les corps gras et les émulsionnants utilisés dans la composition sous forme d'émulsion sont choisis parmi ceux classiquement utilisés dans le domaine cosmétique ou dermatologique.

35

Comme corps gras utilisables dans l'invention, on peut citer les huiles d'origine minérale (vaseline), les huiles d'origine végétale (fraction liquide de beurre de karité) et leurs dérivés hydrogénés, les huiles d'origine animale, les huiles de

synthèse (perhydrosqualène), les huiles siliconées (diméthylpolysiloxane) et les huiles fluorées. Comme autres corps gras, on peut encore citer les alcools gras (alcool cétylique, alcool stéarylique), les acides gras (acide stéarique) et les cires.

- 5 Les émulsionnants peuvent être présents, dans la composition, en une proportion allant de 0,3 % à 30 % en poids, et de préférence de 0,5 à 30 % en poids par rapport au poids total de la composition.

De façon connue, les compositions cosmétiques ou dermatologiques de
10 l'invention peuvent contenir également des adjuvants habituels dans les domaines correspondants, tels que les gélifiants hydrophiles ou lipophiles, les conservateurs, les antioxydants, les solvants, les parfums, les charges, les filtres et les matières colorantes. Par ailleurs, ces compositions peuvent contenir des
15 actifs hydrophiles ou lipophiles. Les quantités de ces différents adjuvants ou actifs sont celles classiquement utilisées dans le domaine cosmétique ou dermatologique, et par exemple de 0,01 % à 20 % du poids total de la composition. Ces adjuvants ou ces actifs, selon leur nature, peuvent être introduits dans la phase grasse, dans la phase aqueuse et/ou dans des vésicules lipidiques.

20 Les exemples qui suivent sont donnés à titre illustratif afin de mieux faire comprendre l'invention. Les quantités indiquées sont des pourcentages en poids.

EXEMPLE 1 : Lotion de soin pour le visage

25	Taurine	8	%
	Antioxydant	0,05	%
	Conservateur	0,3	%
	Ethanol (solvant)	8	%
30	Eau	qsp 100	%

La lotion obtenue agit sur les peaux sensibles lors d'une utilisation répétée (application bi-quotidienne pendant un mois).

35

EXEMPLE 2 : Gel pour le soin du visage

	Minoxidil	0,5	%
--	-----------	-----	---

	Hydroxypropylcellulose (Klucel H vendu par la société Hercules) (gélifiant)	1	%
	Conservateur	0,3	%
	Ethanol (solvant)	15	%
5	Antioxydant	0,05	%
	Eau	qsp 100	%

Le gel obtenu peut être appliqué quotidiennement matin et soir pendant un mois.

10

EXEMPLE 3 : Crème de soin du visage (émulsion huile-dans-eau)

	Flunitrazéпам	0,1	%
	Stéarate de glycérol (émulsionnant)	2	%
15	Polysorbate 60 (Tween 60 vendu par la société ICI) (émulsionnant)	1	%
	Acide stéarique	1,4	%
	Triéthanolamine (neutralisant)	0,7	%
	Carbomer (Carbopol 940 vendu par la société Goodrich)	0,4	%
	Fraction liquide de beurre de karité	12	%
20	Perhydrosqualène	12	%
	Conservateur	0,3	%
	Parfum	0,5	%
	Antioxydant	0,05	%
	Eau	qsp 100	%

25

On obtient une crème blanche, onctueuse, qui agit sur les peaux sensibles, et que l'on peut appliquer quotidiennement.

EXEMPLE 4 : Crème de soin du visage (émulsion huile-dans-eau)

	Flunitrazéпам	0,2	%
	Mono-, distéarate de glycérol	2	%
	Alcool cétylique	1,5	%
35	Mélange alcool cétylstéarylique/alcool cétylstéarylique oxyéthyléné 33 OE	7	%
	Diméthylpolysiloxane	1,5	%
	Huile de vaseline	17,5	%

WO 99/11238

PCT/FR98/01861

9

Conservateur

0,3 %

Parfum

0,5 %

Glycérine

12,5 %

Eau

qsp 100 %

5

REVENDICATIONS

1. Utilisation d'au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique présent dans le tissu cutané, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines, dans et/ou pour la fabrication d'une composition cosmétique ou dermatologique topique pour traiter les peaux sensibles.
2. Utilisation d'au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique d'au moins une afférence nerveuse cutanée, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines, dans et/ou pour la fabrication d'une composition cosmétique et/ou dermatologique topique pour traiter les peaux sensibles.
3. Utilisation d'au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique présent dans le tissu cutané, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines, dans et/ou pour la fabrication d'une composition topique cosmétique ou dermatologique pour traiter les démangeaisons, les prurits, les fourmillements, les échauffements, les tiraillements, les picotements et/ou les érythèmes.
4. Utilisation d'au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à au moins un canal chlore ou potassique d'au moins une afférence nerveuse cutanée, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines, dans et/ou pour la fabrication d'une composition cosmétique ou dermatologique topique pour traiter les démangeaisons, les prurits, les fourmillements, les échauffements, les tiraillements, les picotements et/ou les érythèmes.
5. Utilisation selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la substance agoniste est choisie dans le groupe comprenant la taurine, l'acide gamma-aminobutyrique, l'isoguvacine, l'acide isonipécotique, la 4,5,6,7-tétrahydroisoxa-zolo-(5,4-c)pyridin-3(2H)-one, les benzodiazépines, les stéroïdes, le nicorandil, le pinacidil, le minoxidil, le cromokalim.
6. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la substance agoniste est présente dans la composition en une quantité allant de 0,00001 à 20 % en poids par rapport au poids total de la composition.

7. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que la substance agoniste est présente dans la composition en une quantité allant de 0,001 à 10 % en poids par rapport au poids total de la composition.
- 5
8. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que la composition se présente sous forme de solutions aqueuses, alcooliques ou hydroalcooliques, de gels, d'émulsions eau-dans-huile ou huile-dans-eau ayant l'aspect d'une crème ou d'un gel, de microémulsions, d'aérosols, ou encore
- 10 sous forme de dispersions vésiculaires.
9. Procédé de traitement cosmétique des peaux sensibles, consistant à appliquer sur la peau d'un sujet à peau sensible, une composition cosmétique contenant au moins une substance agoniste d'au moins un récepteur associé à
- 15 au moins un canal chlore ou potassique, présent dans le tissu cutané, à l'exception des acides aminés et de leurs dérivés et des triazolobenzodiazépines.